
Canada
Province de Québec
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci
M.R.C. de la Matawinie

Mercredi Séance ordinaire du conseil municipal, tenue le mercredi 4 février
2015 (02) 2015 au lieu et à l'heure habituels. Étaient présents Mesdames,
4 Février Messieurs, les membres du conseil suivants et formant quorum :

Madeleine Proulx	André Savage
Johanne Baillargeon	Isabelle Parent

Étaient absents les conseillers André Lapierre et Alain Lalonde

Sous la présidence de Son Honneur la Mairesse, Madame Roxanne Turcotte.

La directrice générale, Chantal Soucy est également présente.

Madame la Mairesse procède à l'ouverture de la présente séance et indique les procédures du déroulement de la soirée.

15-029 2- Adoption de l'ordre du jour

Proposé par la conseillère Isabelle Parent
et résolu,

que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

Adopté unanimement par les conseillers.

15-030 3- Adoption du procès-verbal

Proposé par la conseillère Madeleine Proulx
et résolu,

que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2015, soit et
est adopté, dans sa forme et teneur.

Adopté unanimement par les conseillers.

4- Rapport d'activités de la mairesse

5. Lecture du résumé des correspondances reçues

15-031 6. Adoption des comptes à payer au montant de 40 711,37 \$

Proposé par le conseiller André Savage
et résolu,

que la liste des comptes à payer, au montant de 40 711,37 \$, soit et est
adoptée telle que déposée et que soient et sont ratifiés les chèques émis
en vertu d'une résolution.

Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer
les chèques à cet effet.

Adopté unanimement par les conseillers.

8340	Remboursement de taxes	378.84 \$
8341	Bell Canada	694.78 \$*
8342	Compo Recycle	780.98 \$*
8343	Croix Bleue	2 755.50 \$*
8344	Féd. Québécoise des municipalités	61.71 \$*
8345	Kinadapt	862.31 \$
8346	Pitneyworks	230.47 \$*
8347	Productions Hugues Pomerleau inc.	1 494.68 \$
8348	Financière Banque Nationale	12 560.50 \$*
8349	Financière Banque Nationale	2 543.40 \$*
8350	BEM Feux d'artifice	1 724.63 \$
8351	Kinadapt	862.32 \$
8352	Productions Hugues Pomerleau	1 494.67 \$
8353	Caisse	454.95 \$
8354	Fonds d'information sur le territoire	44.00 \$*
8355	H.Lanthier Exc. Inc/Les entrep. Trans-Nord	78 183.00 \$*
8356	Ministre des Finances	252.00 \$

8357	Xerox Canada Ltée	1 045.36 \$*
8358	Chapiteau National	1 034.78 \$
8359	France Boucher	3 700.00 \$
8360	Alexandra Lefebvre	50.00 \$
8361-69	Annulé	
8370	L'ami du bûcheron	198.40 \$
8371	Auto Chalut Joliette	56.15 \$
8372	Benson pièces d'auto	1 021.36 \$
8373	BFL Canada	496.95 \$
8374	Blanko	10 347.75 \$
8375	Boisvert et Chartrand S.E.N.C.	4 369.05 \$
8376	Mag. Ass. Canadian Tire	290.82 \$
8377	Centre d'équipements verts du Nord	422.74 \$
8378	Centre de liquidation Raynat	199.56 \$
8379	Le Centre d'expertises légales	1 494.68 \$
8380	Home Hardware	45.98 \$
8381	Certified Laboratories	350.62 \$
8382	Claude Rondeau Ent.Électricien	1 845.41 \$
8383	C.R.S.B.P. des Laurentides	6 608.25 \$
8384	Dunton Rainville S.E.N.C.R.L.	1 048.57 \$
8385	Équipement Laurentien enr.	1 256.37 \$
8386-87	Garage Marcel Lamarche	3 347.06 \$
8388	Le Groupe Harnois	585.27 \$
8389	Sobeys Québec St-Donat	45.76 \$
8390	Journal Altitude 1350	808.27 \$
8391	Mecan Expert	487.80 \$
8392	Ministre des Finances	137.97 \$*
8393	Oakes Christopher	70.00 \$
8394	Patrick Morin	276.75 \$
8395	Pratico Pratiques	40.19 \$
8396	Produits sanitaires des Plaines	130.81 \$
8397	Produits sanitaires Montcalm	614.44 \$
8398	PG Solutions inc.	1 745.99 \$
8399	Les publications du Québec	270.19 \$
8400	Resto du lac Blanc	1 319.51 \$
8401	Céline Riopel	169.93 \$
8402	Chantal Soucy	578.88 \$
8403	SRAD Communications	29.89 \$*
8404	Ass. des Directeurs	328.83 \$*
8405	Ass. des travaux publics	293.19 \$*
8406	CRÉ Lanaudière - Forum Jeunesse	100.00 \$
8407	Gala du Préfet 2015	125.00 \$
8408	Jobert inc.	3 394.21 \$
8409	Manoir de la rivière Dufresne	137 463.00 \$
8410	MRC Matawinie	15 582.91 \$*
8411	Société canadienne des postes	89.06 \$*
8412	Syndicat canadien	404.49 \$*
8413	Yves Prud'Homme	450.00 \$
8414	Les mascottes à rabais	80.00 \$
8415	Proludik.com	143.72 \$
8416	Toilettes Lanaudière	189.71 \$
8417	Centre équestre Rivière Noire	546.13 \$
8418	Bell Canada	28.27 \$*
8419	Caisse	700.00 \$
8420	Fonds de solidarité FTQ	500.00 \$*
8421	MRC Matawinie	15 582.91 \$*

8422	Rogers	69.44 \$*
8423	Centre de liquidation Raynat	1 213.77 \$
8424	Ministère du revenu du Québec	448.03 \$*
8425	Telus	145.69 \$*

Total des incompressibles : 132 540.38 \$

7. Règlements et avis de motion

15-032 7.1 Règlement de taxation 2015 [n/d R-185-2015]

Il est proposé par le conseillère Johanne Baillargeon et résolu,

QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci adopte le règlement de taxation tel que lu.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur la réglementation

8. Administration et ressources humaines

15-033 8.1 Manoir de la rivière Dufresne [n/d N-774]

Proposé par la conseillère Madeleine Proulx et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci effectue le versement de la subvention de la ruralité au Manoir de la Rivière Dufresne, au montant de 137 463 \$, selon le protocole d'entente signé avec la MRC de la Matawinie.

Adopté unanimement par les conseillers.

15-034 8.2 Forum Jeunesse Lanaudière [n/d N-828]

Proposé par la conseillère Isabelle Parent et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la demande de financement de 100 \$, pour le Gala Florilège, qui se déroulera le 4 juin 2015.

Adopté unanimement par les conseillers.

15-035 8.3 MRC de Matawinie - Le Gala du Préfet 2015 [n/d N-23]

Proposé par le conseiller André Savage et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte l'achat d'un billet, au coût de 125 \$, afin de représenter la municipalité au Gala du Préfet 2015 qui se déroulera le 1^{er} avril 2015.

Adopté unanimement par les conseillers.

15-036 8.4 Jobert - Quittance [n/d C-78]

Proposé par la conseillère Isabelle Parent
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise le versement de 3 394.21 \$, à la compagnie Jobert inc., représentant les taxes de la retenue qui n'avaient pas été versées en décembre 2014.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Période de questions sur l'administration
et les ressources humaines**

9. Sécurité publique

9.1 Rapport du conseiller responsable (absent)

15-037 9.2 Ministère de la sécurité publique – formation [n/d N-330]

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci prévoit la formation de :

- 3 pompiers au cours de formation pompier 1
- 1 pompier au cours Autosauvetage
- 6 pompiers au cours de Matières Dangereuses
- 13 pompiers au cours d'opérateur d'autopompe

au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de la Matawinie en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par la conseillère Isabelle Parent et résolu

de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de la Matawinie.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur la sécurité publique

10. Voirie

10.1 Rapport du conseiller responsable

15-038 10.2 Association des travaux publics d'Amérique [n/d N-]

Proposé par la conseillère Madeleine Proulx et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte l'adhésion du directeur des travaux publics à l'Association des travaux publics d'Amérique, au coût de 255 \$, pour l'année 2015.

Adopté unanimement par les conseillers.

15-039 10.3 Ministère des Transports – subvention [n/d N-81]

Proposé par le conseiller André Savage et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin de la Forêt Ouareau pour un montant subventionné de 15 000 \$, conformément

aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés, conformément aux présentes dépenses, sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur la voirie

11. Environnement et Hygiène du milieu

11.1 Rapport de la conseillère responsable

15.040 11.2 Comité protection de l'environnement [n/d N-920]

Considérant la Loi sur la qualité de l'environnement qui oblige les MRC à réviser leur plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) tous les cinq (5) ans et que celui de la MRC de Matawinie est en vigueur depuis avril 2004;

Considérant que les PGMR révisés devront tenir compte des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et du plan d'action 2011-2015 qui visent, entre autres, à :

- Recycler 60 % de la matière organique putrescible d'ici la fin de 2015;
- Interdire, d'ici 2020, l'élimination de la matière organique putrescible;

Considérant que lors de la journée de réflexion et d'échange sur la révision du PGMR de la MRC de Matawinie, qui s'est tenue le 11 septembre 2014, les élus présents (maires et membres du CPEM) ont considéré comme un incontournable la collecte des matières organiques de porte en porte afin d'atteindre ces objectifs gouvernementaux;

Considérant que le traitement de ces matières organiques par compostage serait potentiellement plus économique en mettant en commun ces matières à l'échelle territoriale;

Il est proposé par la conseillère Johanne Baillargeon et résolu unanimement,

que la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci;

- signifie son intérêt pour un regroupement avec d'autres municipalités de la MRC afin de mettre en commun ses matières organiques pour réduire les coûts de leur traitement (la collecte et le transport demeurant à la charge des municipalités locales) ;

- désire, avec le même objectif de réduction des coûts de traitement ou d'élimination, mettre en commun les matières recyclables et les déchets issus des collectes municipales.

15.041 11.3 Comité protection de l'environnement [n/d N-920]

Considérant la Loi sur la qualité de l'environnement qui oblige les MRC à réviser leur plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) tous les cinq (5) ans et que celui de la MRC de Matawinie est en vigueur depuis avril 2004;

Considérant que les PGMR révisés devront tenir compte des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et du plan d'action 2011-2015 qui visent, entre autres, à :

- Recycler 60 % de la matière organique putrescible d'ici la fin de 2015;
- Interdire, d'ici 2020, l'élimination de la matière organique putrescible;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec;

Considérant que lors de la journée de réflexion et d'échange sur la révision du PGMR de la MRC de Matawinie, qui s'est tenue le 11 septembre 2014, les élus présents (maires et membres du CPEM) ont considéré comme un incontournable la collecte des matières organiques de porte en porte afin d'atteindre ces objectifs gouvernementaux;

Considérant que la valorisation de ces matières organiques par compostage serait potentiellement plus économique en mettant en commun ces matières à l'échelle territoriale;

Considérant la résolution 15-040;

Il est proposé par la conseillère Isabelle Parent et résolu unanimement,

que la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci;

- Privilégie prioritairement, à coûts similaires, le traitement (compostage) des matières organiques dans des installations existantes situées sur le territoire de la MRC de Matawinie;
- Favorise, comme seconde option, l'implantation d'équipements collectifs de compostage et qu'avec cet objectif, elle contribuera aux travaux de révision du PGMR afin d'évaluer les coûts de cette option;
- En cas de coûts jugés trop élevés, optera ultimement pour le traitement de ces matières organiques dans des installations existantes situées à l'extérieur du territoire de la MRC de Matawinie.

15-042 11.4 Contrôle des insectes piqueurs- Contrat [n/d C-85]

Ouverture des soumissions.

Deux soumissionnaires ont déposé une soumission au bureau de la directrice générale;

- GDG environnement
- Service forestier Roy

Le comité de sélection transmettent l'évaluation:

GDG environnement	91 points
Service forestier Roy	58 points

1 seul soumissionnaire conforme: GDG environnement.

Il est proposé par le conseiller André Savage
et résolu,

Que la municipalité Notre-Dame-de-la-Merci accorde l'octroi du contrat pour le contrôle des insectes piqueurs 2015-2018, à la compagnie GDG environnement, pour les montants annuels suivants :

2015	159 747.21 \$
2016	163 740.89 \$
2017	167 834.41 \$
2018	172 030.27 \$

Que la mairesse et la directrice générale soit et sont autorisées à signer tout document à cet effet.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur l'environnement et l'hygiène du milieu

12. Santé, famille et petite enfance

12.1 Rapport de la conseillère responsable

Période de questions sur la santé, famille et petite enfance

13. Aménagement, urbanisme

13.1 Rapport du conseiller responsable (absent)

15-043 13.2 Nuisance – 2539, chemin Saint-Guillaume [Matricule n/d 5723 66 9961]

Il est proposé par la conseillère Isabelle Parent
et résolu,

que la municipalité Notre-Dame-de-la-Merci accepte de mandater la firme Asselin, Asselin, Germain avocats à entreprendre le recours en démolition dans le dossier du 2539, chemin Saint-Guillaume.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur l'aménagement, urbanisme

14. Promotion et développement économique

15-044 14.1 Courses N.D.M. [n/d N-109]

Il est proposé par la conseillère Madeleine Proulx et résolu,

que la municipalité Notre-Dame-de-la-Merci accepte d'octroyer une subvention à courses NDM au montant de 3 700 \$ pour l'organisation et la réalisation de l'évènement (course de VTT) qui se tiendra lors du Carnaval le samedi 21 février 2015.

Adopté unanimement par les conseillers.

15-045 14.2 Association du Lac Blanc [n/d N-246]

Il est proposé par la conseillère Johanne Proulx et résolu,

que la municipalité Notre-Dame-de-la-Merci accepte le demande de financement d'une toilette portative pour l'été 2015 qui sera installée à la plage du Lac Blanc.

Adopté unanimement par les conseillers.

15-046 14.3 Association du Lac Blanc [n/d N-246]

Il est proposé par la conseillère Isabelle Parent et résolu,

suite aux demandes d'affichage supplémentaire de l'association du Lac Blanc/Rivière Ouareau, le conseil est d'avis que l'affichage permis à la réglementation est adéquat et, de ce fait, n'autorise pas la demande d'affichage au coin du chemin de la Forêt et Notre-Dame-de-la-Merci puisqu'elle est non-conforme à la réglementation.

L'installation d'une affiche communautaire par la municipalité est aussi refusée considérant que le conseil municipal est d'avis qu'il n'est pas approprié d'ajouter une affiche communautaire dans ce secteur.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur la promotion et le développement économique

15. Loisirs, Art et Culture

15.1 Rapport de la conseillère responsable

15-047 15.2 Alexandra Lefebvre - Cours de patinage artistique [n/d N-109]

Proposé par la conseillère Madeleine Proulx et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la demande de remboursement de Madame Alexandra Lefebvre, au montant de 50 \$,

pour les frais supplémentaires de non-résidant, suite à l'inscription de ses filles au patinage artistique.

Adopté unanimement par les conseillers.

15-048 15.3 Bibliothèque - travaux [n/d N-30]

Proposé par la conseillère Madeleine Proulx et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la soumission de Solathèque, au coût de 7 950.00 \$ + taxes, pour un nouveau revêtement de plancher. La soumission inclut la fourniture, l'installation et le déplacement des étagères.

Adopté unanimement par les conseillers.

15-049 15.4 Bibliothèque - fermeture [n/d N-30]

Proposé par la conseillère Madeleine Proulx et résolu,

que suite à l'acceptation des travaux de peinture et de changement de revêtement du plancher, le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise la fermeture de la bibliothèque pour une durée de 2 semaines afin d'effectuer les travaux. La fermeture aura lieu du 12 au 25 avril 2015.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur les loisirs, les arts et la culture

15-050 16. Levée de l'assemblée

Proposé par la conseillère Isabelle Parent et résolu,

que la présente séance soit et est levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :
15-031, 15-033, 15-034, 15-035, 15-036, 15-038, 15-042, 15-043, 15-044, 15-045, 15-047, 15-048.**

Chantal Soucy, directrice générale/secrétaire-trésorière

10 personnes

Fin de la session 20h

Roxanne Turcotte, Mairesse

Chantal Soucy, Directrice générale